Publié le : 27/03/2026

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_047-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2026

Date de convocation : 23 mars 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 27 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MEGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Mauricette DIRR et Monsieur Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Madame Chantal TARDY

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_047-DE

CM 26.03.2026	Approbation du Procès-Verbal en date du 05.03.2026	**Délibération n°2026-047**

Rapporteur : Gwenaëlle AOUTIN

Madame le Maire informe l'assemblée que, par suite de l'envoi en préfecture des délibérations n°2026-015 à 2026-019, une erreur matérielle a été constatée. Un nouvel envoi de ces 5 délibérations portant sur le vote du Compte Financier Unique (CFU) a été opéré avec la mention « après rectification de la délibération initiale erronée, cette version la remplace ». Les délibérations initiales indiquaient bien que le maire était sorti le temps du vote, mais le dispositif de séance n'avait pas été adapté (Présidence : Jean-Charles ORVEILLON, nombre de votant : 20).

Après cette précision, Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler sur le fond du Procès-Verbal de la réunion du 05 mars 2026, transmis avec la convocation de ce conseil municipal.

Monsieur Stéphane BOULIN demande combien de terrain de football sont compris dans le devis du dernier PV.
Le terrain de football de Jugon n'est pas compris dans cet entretien.

Madame Emmanuelle BAZIN demande pourquoi il n'y a pas de dépense sur le CFU du budget supérette.
Madame BRIVE précise qu'il n'y a plus de dépense sur ce budget.

Par suite des réponses apportées aux questions posées, le Procès-Verbal de la séance du 5 mars 2026 est adopté à l'unanimité

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS (22)

Gwenaëlle AOUTIN